

## Groupe de travail du CHSCT-M du 10 février 2015

### **Budget et orientations 2015 - installation des CHSCT**

#### LES CRÉDITS DES CHSCT EN 2015

Les crédits 2015 sont reconduits à l'identique par rapport à 2014 mais avec application d'une réserve parlementaire prévue par la loi de finances et dénoncée par **FO Finances**, qui passe de 7% à 8%. La mise à disposition des crédits pour 2015 s'élève donc à 92 % de la dotation soit 17 024 531 €. En 2015, la totalité des 92 % de la dotation est mise à disposition en deux fois : une partie au cours du mois de janvier et le solde fin février, après validation par le contrôle budgétaire de la programmation des BOP. En conséquence, la programmation des actions des CHSCT pourra être immédiate

La dotation par agent passe de 128,38 Euros pour 2014 à 129,77€ pour 2015 : **pour FO Finances cette augmentation affichée n'est ni plus ni moins que la conséquence de la baisse des effectifs !**

#### AGENTS DE BERCY AU SEIN DES DIRECCTE ET DES DDI ET AGENTS DES COM

La dotation de l'instance informelle créée auprès du CHSCT-M pour gérer les agents de Bercy en poste dans les DIRECCTE et les DDI, est maintenue, elle aussi, au niveau de 2014.

Sur l'enveloppe de l'instance informelle, comme en 2014, les comités techniques (CT) des COM ne disposant pas de CHSCT : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, recevront une dotation forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'agents couverts, afin de pouvoir financer directement des actions en santé, sécurité et conditions de travail, sans avoir besoin de solliciter directement l'instance informelle.

**NOUVELLE CALEDONIE** : CT DDFIP (153 agents) et CT Douane (121 agents). Crédits 2015 mis à disposition : 37 500 € - 8% = 34 500 €.

**POLYNESIE FRANCAISE** : CT DDFIP (153 agents) et CT Douane (147 agents). Crédits 2015 mis à disposition : 37 500 € - 8% = 34 500 €.

**SAINT PIERRE ET MIQUELON** : CT DDFIP (27 agents) et CT Douane (30 agents). Crédits 2015 mis à disposition : 10 000 € - 8% = 9 200 €.

**WALLIS ET FUTUNA** : CT DDFIP (18 agents). Crédits 2015 mis à disposition : 5 000 € - 8% = 4600 €.

**FO Finances continue à revendiquer des CHSCT dans les Collectivités d'Outre-mer.**

#### NOTE D'ORIENTATION 2015.

Elle constitue la feuille de route des CHSCT, les priorités ministérielles y sont détaillées :

**L'installation des CHSCT** après les résultats des élections du 4 décembre dernier avec **l'élection des nouveaux secrétaires des CHSCT**. A cette occasion le contenu du Règlement Intérieur sera rappelé.

Au vue des rapports annuels des ISST et des Médecins de Prévention, les CHSCT doivent préconiser des actions de prévention des accidents ciblées sur les risques liés aux **déplacements et aux chutes** pour tenter

de réduire : le nombre de chutes de personnes, en particulier ; identifier les raisons des taux d'accidents plus élevés des femmes de moins de 30 ans et de plus de 55 ans ; le nombre d'accidents de la route et de heurts ; les risques liés à l'activité physique, notamment la manutention ainsi que le risque d'agression au travail.

Des efforts pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive concernent la suppression des **défauts de conformité réglementaires** (électricité, incendie...).

A la demande de **FO Finances** : le rôle important des **Secrétaires Animateurs** y est rappelé notamment quant à la rédaction, la transmission des PV et des relevés de conclusion, de même que l'importance **du droit de visite du CHSCT** (comment l'exercer, son utilité) alors que 30% des CHST n'ont réalisé aucune visite en 2013 !

**FO Finances** rappelle que les visites du CHSCT peuvent être, soit une visite générale des locaux, soit une visite thématique dans un but précis déterminé à l'avance. Les objectifs des visites sont : l'identification des risques ou dérives en matière de SSCT ; le contrôle du respect des dispositions législatives et réglementaires ; le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention ; enfin, la proposition d'actions de prévention ou d'actions correctives.

Comme l'an dernier, il est rappelé l'importance de **transmettre aux CHSCT** toutes les informations utiles à leur analyse, en particulier : les déclarations d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles ; les refus d'aménagements de poste préconisés par les Médecins de Prévention ; les fiches de risques professionnels ; les rapports de visite des Médecins de Prévention et des Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST) ainsi que le suivi des préconisations qu'ils contiennent.

**Un accord-cadre relatif à l'ergonomie** permettra de fiabiliser la procédure d'appel d'offre lors des recours aux cabinets extérieurs, pour une durée de quatre ans.

Pour permettre une bonne organisation des surveillances médicales particulières (agents réintégrant après un congé de longue maladie ou de longue durée, femmes enceintes...), il est important que les services RH transmettent de manière systématique **les fiches de liaison** aux Médecins de Prévention.

Concernant le paragraphe relatif aux co-financements du CHSCT venant en appui et soutien de projets, **FO Finances** a rappelé les trois critères d'utilisation des crédits des CHSCT : l'urgence ; l'exemplarité et la complémentarité.

Il est possible pour les CHSCT de cofinancer les opérations de contrôle de l'état de conservation des matériaux amiantés ou/et de mesures d'empoussièremement figurant pages 21 et 26 du « **guide prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments** », réactualisé en 2014 et dont les principales dispositions, notamment concernant les engagements ministériels relatifs au traitement et à la surveillance de l'amiante, seront présentées en CHSCT par les ISST

➔ **Prochain CHSCT-M le 17 mars 2015**

➔ **Nouveaux membres FO des CHSCT :**

**la Fédération FO Finances organise un stage**

« **CHSCT/SANTÉ AU TRAVAIL** » : du lundi 8 au vendredi 12 juin 2015 à Paris.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
HYGIÈNE & SÉCURITÉ SUR :**

<http://www.financesfo.fr/>

**Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ**